



Madrid, le 16 juin 2020

## CIRCULAIRE ICCAT # 4068 / 2020

**OBJET : REPORT À 2021 DES RÉUNIONS ANNUELLES DE 2020 DU SCRS ET DE LA COMMISSION**

Veillez trouver ci-joint la correspondance du Président de la Commission concernant l'annulation des réunions annuelles de 2020 du SCRS et de la Commission.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

*Secrétaire exécutif de l'ICCAT*

*Camille Jean Pierre Manel*

**DISTRIBUTION :**

**- Mandataires de la Commission :**

**Président de la Commission :** R. Delgado  
**Premier Vice-Président :** S. Depypere  
**Deuxième Vice-Président :** Z. Driouich  
**Présidents des Sous-commissions 1 à 4**  
**Président du SCRS :** G. Melvin

**Président du COC :** D. Campbell  
**Président du PWG** N. Ansell  
**Président du STACFAD :** H. A. Elekon  
**Vice-Président du SCRS :** R. Coelho

**- Chefs de délégation/Chefs scientifiques**

**- Parties, Entités ou Entités de pêche coopérantes**

**Pièce jointe :** Correspondance du Président de la Commission.



16 juin 2020

**OBJET : ANNULATION DES RÉUNIONS ANNUELLES DE 2020 DU SCRS ET DE LA COMMISSION**

Chers collègues,

Suite à ma lettre du 5 juin 2020 transmise par le biais de la circulaire ICCAT n°3776/2020, et compte tenu des réponses reçues et de l'absence de toute objection de la part des CPC, je confirme que la réunion plénière du SCRS qui devait se tenir au cours de la période septembre-octobre 2020, ainsi que la réunion de la Commission prévue en novembre 2020, ont été annulées. La prochaine réunion ordinaire de la Commission aura lieu en novembre 2021.

Néanmoins, plusieurs CPC ont exprimé leurs préoccupations, dont je me fais l'écho, concernant la nécessité de nouvelles mesures relatives à certaines espèces, notamment, mais pas uniquement, les espèces de thonidés tropicaux.

Je propose donc que les CPC commencent à travailler sur ces questions dès maintenant. Je rappellerai à chaque Président des organes subsidiaires de la Commission de fournir une liste des mesures qui, en cas d'accord, peuvent être reportées pour un an, ainsi qu'une liste des mesures pour lesquelles une reformulation est jugée indispensable. Pour ces cas, les Présidents des organes subsidiaires proposeront également des procédures pour la discussion et l'adoption de nouvelles mesures. Cette liste devrait être aussi courte que possible, tout en assurant la gestion continue et soutenue des espèces relevant de l'ICCAT. Je demanderai également au Président du SCRS de fournir le plan de travail/calendrier du SCRS jusqu'au mois d'octobre et la procédure de formulation d'avis et de réponses à la Commission.

Pour les mesures nécessitant un amendement, le Président de chaque organe subsidiaire devrait travailler avec les membres de cet organe pour veiller à ce qu'un premier projet pour chaque espèce soit soumis à des fins de diffusion au plus tard :

- a) le **31 juillet 2020 pour les mesures qui ne nécessitent pas l'avis du SCRS** (c'est-à-dire lorsque l'évaluation a été effectuée en 2019 ou au début de 2020, ou que les mesures ne dépendent pas de nouveaux avis scientifiques) ;
- b) le **15 octobre 2020 pour les espèces qui nécessitent l'avis du SCRS**.

Ce premier projet servira de base à la discussion électronique et j'espère sincèrement que toutes les mesures pourront être adoptées par consensus.

Je reviendrai vers vous dès que possible avec les listes proposées susmentionnées.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Président de la Commission

Raul Delgado